CANADA

PROVINCE DE QUÉBEC

MRC DE LA MATANIE

MUNICIPALITÉ SAINTE-FÉLICITÉ

Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité tenue le 19 novembre 2018 à 18h00 à la salle Alphonse Simard du Centre Sportif Sainte-Félicité situé au 194 rue Saint-Joseph à Sainte-Félicité.

SONT PRÉSENTS : MONSIEUR ANDREW TURCOTTE, MAIRE

MONSIEUR ÉRIC NORMAND, CONSEILLER

MADAME DIANE MARCEAU, CONSEILLÈRE

MONSIEUR BERNARD HARRISSON, CONSEILLER

MONSIEUR FIDÉLIO SIMARD, CONSEILLER

ABSENTES : MADAME SANDRA BÉRUBÉ, CONSEILLÈRE

MADAME TITA ST-GELAIS, CONSEILLÈRE

L’avis de convocation a été transmis conformément à la Loi.

Monsieur Yves Chassé agit à titre de secrétaire.

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2018-11-15**

**ANNULATION DE LA RÉSOLUTION NUMÉRO 2018-11-05**

CONSIDÉRANT QUE Monsieur Martin Di Tomaso a informé le maire qu’il ne signera pas de contrat avec la municipalité comme premier (1er) chauffeur des véhicules de déneigement pour la saison hivernale 2018-2019;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Éric Normand et résolu à l’unanimité des conseillers :

° QUE le Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité annule la résolution portant le numéro 2018-11-05 adoptée lors de la séance ordinaire tenue le 05 novembre 2018.

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2018-11-16**

**ANNULATION DE LA RÉSOLUTION NUMÉRO 2018-11-06**

CONSIDÉRANT la résolution portant le numéro 2018-11-15 adoptée par le Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité;

CONSIDÉRANT QUE M. Derek Lagacé désire le poste de premier (1er) chauffeur des véhicules de déneigement pour la saison hivernale 2018-2019;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Fidélio Simard et résolu à l’unanimité des conseillers :

° QUE le Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité annule la résolution portant le numéro 2018-11-06 adoptée lors de la séance ordinaire tenue le 05 novembre 2018.

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2018-11-17**

**ENGAGEMENT-1ER CHAUFFEUR DES VÉHICULES DE DÉNEIGEMENT-MONSIEUR DEREK LACACÉ-SAISON HIVERNALE 2018-2019**

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité a conclu une entente avec Monsieur Derek Lagacé avec description de tâches et de salaire comme premier (1er) chauffeur des véhicules de déneigement pour la saison hivernale 2018-2019;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Fidélio Simard et résolu à l’unanimité des conseillers :

1° QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution;

2° D’autoriser l’engagement de Monsieur Derek Lagacé comme premier (1er) chauffeur des véhicules de déneigement de la Municipalité de Sainte-Félicité pour la saison hivernale 2018-2019 aux conditions décrites dans le contrat approuvé par le conseil municipal;

3° D’autoriser le maire Monsieur Andrew Turcotte et le directeur général et secrétaire-trésorier Monsieur Yves Chassé à signer le contrat d’engagement pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Félicité.

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2018-11-18**

**ENGAGEMENT-2E CHAUFFEUR DES VÉHICULES DE DÉNEIGEMENT-MONSIEUR RÉAL BOUCHARD-SAISON HIVERNALE 2018-2019**

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité a conclu une entente avec Monsieur Réal Bouchard avec description de tâches et de salaire comme deuxième (2e) chauffeur des véhicules de déneigement pour la saison hivernale 2018-2019;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Bernard Harrisson et résolu à l’unanimité des conseillers :

1° QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution;

2° D’autoriser l’engagement de Monsieur Réal Bouchard comme deuxième (2e) chauffeur des véhicules de déneigement de la Municipalité de Sainte-Félicité pour la saison hivernale 2018-2019;

3° D’autoriser le maire Monsieur Andrew Turcotte et le directeur général et secrétaire-trésorier Monsieur Yves Chassé à signer le contrat d’engagement pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Félicité.

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2018-11-19**

**ENTENTE RELATIVE À LA GESTION DES ÉQUIPEMENTS ET INFRASTRUCTURES À CARACTÈRE RÉGIONAL (SUPRALOCAUX) DE LA MRC DE LA MATANIE-AUTORISATION DE SIGNATURE-ADDENDA**

CONSIDÉRANT l’entente intervenue avec la Ville de Matane pour la gestion des équipements et infrastructures à caractère régional (supralocaux) de la MRC de LaMatanie;

CONSIDÉRANT QU’il y a lieu de modifier par addenda l’article 6 de l’entente afin que ce soit désormais la MRC de La Matanie qui perçoive et remettre à la Ville de Matane les quotes-parts requises des municipalités, selon les modalités prévues à cet article;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Fidélio Simard et résolu à l’unanimité des conseillers :

° QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution;

° QUE le maire Monsieur Andrew Turcotte et le directeur général et secrétaire-trésorier Monsieur Yves Chassé sont autorisés à signer, pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Félicité, l’addenda à l’entente relative à la gestion des équipements et infrastructures à caractère régional (supralocaux) de la MRC de La Matanie.

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2018-11-20**

**LEVÉE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE**

Il est proposé par Monsieur Éric Normand et résolu à l’unanimité des conseillers :

De lever la séance extraordinaire du 19 novembre 2018, l’ordre du jour étant épuisé et la séance est levée à 18h18.

|  |
| --- |
| *Je, soussigné, Andrew Turcotte, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature de toutes les résolutions qu’il contient au sens de l’article 142 (2) du Code municipal du Québec.* |

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Andrew Turcotte Yves Chassé, GMA

Maire Directeur général

Secrétaire-trésorier